



**PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**\* \* \* \* \***

**Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2020**

## **20200901 - 1 Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 juillet 2020**

Aucune observation n'ayant été formulée par les conseillers municipaux, Monsieur le Maire propose de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal du 28 juillet 2020.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal sus-cité à l'unanimité.

Le Maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour, à savoir :

- Connexion de la mairie-école primaire et école maternelle à la fibre optique
- Demande d'aide à la préservation et à la restauration du patrimoine non protégé à la Région GRAND EST.

## **20200901 - 2 Intervention de Madame Nadine HOLDERITH – Conseillère Départementale du canton d'INGWILLER – Création d'un conseil municipal pour jeunes à LOHR**

Le Maire salue la présence Madame Nadine HOLDERITH – Conseillère Départementale du canton d'INGWILLER, et lui souhaite la bienvenue.

Le Maire rappelle aux conseillers que la création d'un conseil municipal pour jeunes à LOHR figurait dans le programme électoral.

Madame Nadine HOLDERITH relate au Conseil Municipal son retour d'expérience quant à la mise en place d'un conseil municipal pour jeunes à la Mairie de La Petite Pierre en 2018-2020.

Madame Nadine HOLDERITH prodigue quelques recommandations aux conseillers notamment en matière de définition d'une tranche d'âge, au niveau de l'encadrement des jeunes par les élus ainsi que la détermination des objectifs du conseil municipal pour jeunes.

La création d'un conseil municipal pour jeunes sera discutée lors de la réunion de la commission communication du lundi 07 septembre 2020.

## **20200901 - 3 Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs**

Le Conseil Municipal propose la liste suivante de contribuables à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux pour la désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs :

### **Membres titulaires**

**BIEBER Rémy  
GANGLOFF René  
WACKER Béatrice  
HARRER Chantal  
BAUER Marcel  
ZIMMERMANN Franck**

### **Membres suppléants**

**ZIMMERMANN Georges  
HUSER Geneviève  
KLEIN Stéphanie  
COUSIN Benjamin  
GANGLOFF Pierre  
WILDERMUTH Jean-Louis**

**BALD Françoise**  
**WOLFF Joanne**  
**WEHRUNG André**  
**JUNG Sébastien**  
**ISRAEL Bernard - RIEDHEIM**  
**GANGLOFF Marc - PETERSBACH**

**KNORR Claude**  
**COUSIN Julie**  
**MAIRESSE Adrien**  
**MOURER Julien**  
**AMBOS Régis - OTTWILLER**  
**KLEIN Heini - OTTWILLER**

#### **20200901 - 4 Transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de la Communauté de Communes HANAU – LA PETITE PIERRE**

Vu l'article L.5211-9-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit le transfert de plein droit de certains pouvoirs de police du maire au président d'un EPCI ;

Vu que la commune de LOHR est membre de la Communauté de Communes HANAU – LA PETITE PIERRE ;

Vu que la Communauté de Communes HANAU – LA PETITE PIERRE est compétente en matière :

- d'habitat
- de voirie.

Considérant que dans un délai de 6 mois suivant la date de l'élection du président de l'établissement public de coopération intercommunale, les maires des communes membres peuvent s'opposer, dans les domaines cités ci-dessus au transfert de droit des pouvoirs de police ;

Considérant qu'à cette fin, ils notifient leur opposition au président de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que les pouvoirs de police spéciale en matière d'habitat et de voirie ne seront pas transférés à Monsieur le Président de la Communauté de Communes HANAU – LA PETITE PIERRE et autorise le Maire à signer l'arrêté de refus de transfert de pouvoir de police au président d'un EPCI.

#### **20200901 - 5 Acquisition d'une faucheuse débroussailleuse**

Etant donné que la faucheuse débroussailleuse qui a servi pendant 15 ans est en très mauvais état le Maire soumet à l'appréciation du Conseil Municipal un devis de l'entreprise RUDOLPH à 67430 DIEMERINGEN d'un montant de 13 000,00 € H.T., soit 15 600,00 € T.T.C. concernant l'acquisition d'une faucheuse débroussailleuse.

Le Conseil Municipal, par 8 VOIX POUR, UNE ABSTENTION et UNE VOIX CONTRE décide l'acquisition d'une faucheuse débroussailleuse et charge le Maire de consulter d'autres entreprises pour la prochaine réunion du Conseil Municipal.

## **20200901 - 6 Adhésion à l'Association des Maires Ruraux du Bas-Rhin (AMR 67)**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux du Bas-Rhin (AMR 67) et autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion.

La cotisation annuelle s'élève à 110,00 €.

## **20200901- 7 Convention fourrière avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) de SAVERNE**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'existe pas de convention spécifique pour la stérilisation des chats.

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il faut d'abord adhérer à la Société Protectrice des Animaux (SPA) de SAVERNE par le biais de la signature de la convention fourrière avant de passer à l'étape suivante qui consiste à stériliser les chats.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite adhérer et autorise le Maire à signer la convention fourrière avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) de SAVERNE.

## **20200901 - 8 Rapport annuel d'activité 2019 pour le SMITOM de HAGUENAU-SAVERNE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les points importants contenus dans le rapport annuel 2019 du SMITOM du Secteur de Haguenau-Saverne.

En 2019, le SMITOM a assuré le traitement de 125 243 tonnes de déchets municipaux de son périmètre, soit 541 kg de déchets par habitant, incinéré 17 631 tonnes d'ordures ménagères d'autres collectivités et 6 921 tonnes de déchets d'activités des Entreprises.

En 2019, 17 426 tonnes de papiers-plastiques, 8 107 tonnes de bois, 9 545 tonnes de verre et 2 040 tonnes de déchets d'équipement électriques ont été traitées.

En 2019 le SMITOM a atteint tous les objectifs fixés la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

Les tarifs de 2019 sont identiques à ceux de 2018. L'abonnement reste à 28 €, la part fixe et le prix de la levée supplémentaire varient en fonction de la taille du bac.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide d'adopter ce rapport 2019 du SMITOM du Secteur de Haguenau-Saverne.

## **20200901 - 9 Transfert des deux conteneurs de tri pour le verre et du conteneur des vêtements usagés**

Suite à la réunion de la commission bâtiments, réseaux, décharge et cimetière, du vendredi 28 août 2020, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déplacer les deux conteneurs de tri pour le verre et le conteneur des vêtements usagés derrière le plateau multi-sport. Il n'y aura pas de travaux à faire vu qu'il existe déjà une surface support en enrobé.

## **20200901 - 10 Décision concernant l'immeuble sinistré situé au 8, ruelle de l'Eglise**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la situation concernant l'immeuble sinistré au 8, ruelle de l'Eglise ne s'est pas améliorée depuis la réunion du 28 juillet 2020.

Un expert en bâtiment du bureau ELEX missionné par GROUPAMA qui assure le soutien juridique de la Commune de LOHR, s'est déplacé le 18 juin 2020 pour établir un constat détaillé de cet immeuble sinistré à l'aide de photos très explicites qui démontrent la dangerosité du bâtiment.

Le rapport d'expertise a été réceptionné en mairie de LOHR le vendredi 07 août 2020.

Le Maire fait part au Conseil Municipal que concernant la mise en demeure du 11 août 2020, Monsieur Antonio QUINTO n'a pas cherché le recommandé et ne s'est pas manifesté.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis l'entrée en vigueur le 13 mars 2020 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) la Commune de LOHR dispose du droit de préemption.

Suite à la réunion du vendredi 28 août 2020, la commission bâtiments, réseaux, décharge et cimetière, la commission recommande au Maire de préempter vu la dangerosité de cet immeuble pour les habitants du village.

Selon l'évolution que le dossier va prendre, le Conseil Municipal autorise le Maire par 8 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE à préempter ou à prendre un arrêté de mise en péril imminent.

## **20200901 - 11 Contrat unique d'insertion**

Vu les nombreux travaux à effectuer et étant donné que le contrat de l'ouvrier communal se termine le 30 novembre 2020, Monsieur le Maire propose d'embaucher un deuxième ouvrier communal en contrat unique d'insertion de 10 mois avec une durée hebdomadaire de 20/35èmes à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son aval à cette proposition, et autorise le Maire à signer la convention avec POLE EMPLOI, le contrat de travail, ainsi que les pièces nécessaires.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2020.

## **20200901 - 12 Connexion de la mairie-école primaire et école maternelle à la fibre optique**

Le Maire soumet à l'appréciation des membres du Conseil Municipal un devis réalisé par ORANGE à 75014 PARIS concernant la connexion de la mairie-école primaire à la fibre optique pour un montant de 62,00 € H.T., soit 74,40 € T.T.C. par mois ainsi qu'en devis concernant la connexion de l'école maternelle à la fibre optique pour un montant de 52,00 € H.T., soit 62,40 € T.T.C. par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte les devis d'ORANGE concernant la connexion de la mairie-école primaire et école maternelle à la fibre optique ;
- autorise le Maire à signer les devis d'ORANGE.

**20200901 - 13 Demande d'aide à la préservation et à la restauration du patrimoine non protégé à la Région GRAND EST**

Le Maire soumet à l'appréciation des membres du Conseil Municipal un devis estimatif sommaire réalisé par le Bureau d'Etudes BEREST Lorraine à 57370 PHALSBOURG concernant des travaux de restauration et de sécurisation de l'Eglise Protestante (édifice cultuel non protégé construit en 1877).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accepter le devis estimatif sommaire établi par le Bureau d'Etudes BEREST Lorraine à PHALSBOURG s'élevant à :
  - Montant des travaux H.T. : 101 466,51 €
  - Honoraires du Maître d'œuvre : 3 400,00 €
  - Divers et imprévus : 1 717,94 €
  - Montant total H.T.** : **106 584,45 €**
  - T.V.A. 20 % : 21 316,89 €
  - Montant T.T.C. : 127 901,34 €
  
- de solliciter la subvention de la Région GRAND EST prévue pour ce genre de travaux ;
  
- d'accepter le montage financier prévisionnel suivant :

<b>Financement</b>	<b>Montant H.T. de la subvention</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)</b>	<b>Taux</b>
<b><u>Aides Publiques</u></b>				
Union Européenne				
Subvention DETR ou DSIL	16 600,00 €	22/02/2019		15,58 %
Autres subventions de l'État : - FNADT - DSIL				
Région	30 291,30 €			28,42 %
Département (taux modulé : 36 %)	38 370,40 €			36,00 %
Fonds de concours				
Autres subventions (ADEME, Agence de l'eau...)				
<b>S/T subventions publiques</b>	<b>85 261,70 €</b>			<b>80,00 %</b>

<b><u>Aides privées</u></b> (CAF...)				
<b><u>Participation du maître d'ouvrage</u></b>				
- Autofinancement	6 322,75 €			5,93 %
- Emprunt	15 000,00 €			14,07 %
<b>TOTAL</b>	<b>106 584,45 €</b>			<b>100 %</b>

Les crédits nécessaires au financement de ces travaux sont prévus au Budget Primitif 2020.

### **20200901 - 14 Divers**

Sous le point « Divers », Monsieur le Maire informe les conseillers des points suivants :

- plusieurs plaintes pour aboiements et vitesse excessive ont été réceptionnées à la mairie, celles-ci ont été transférées à la Gendarmerie de La Petite Pierre ;
- la Commission de Sécurité concernant la Salle Polyvalente passera le mardi 22 septembre 2020 ;
- les poteaux incendie ont été testés par le Syndicat des Eaux de Petersbach et Environs ;
- le bilan du débit de boissons a été dressé par Monsieur Benjamin COUSIN ;
- un arrêté préfectoral du 29 juillet 2020 portant modification de l'arrêté du 08 juillet 2014 définissant le cahier des charges type relatif à la période de chasse communale 2015-2024 est paru ;
- le devenir du dépôt incendie a aussi été évoqué.

\* \* \* \* \*